

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et le premier février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vougy, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle du Marronnier, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Emmanuelle DANIERE 2^{ème} adjointe, Stéphane TORRES 3^{ème} adjoint, Sophie GOUTTENOIRE 4^{ème} adjointe, Rosalie SIMON, Raymond VITURAT, Martine DESBOIS, Albin COELHO, Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Yannick DELANGLE, Anne-Sophie CHERVAZ, Delphine MONTET.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion du 4 janvier et l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES

- **BATIMENTS-VOIRIE-ASSAINISSEMENT** : Adjoint responsable : Robert CLEVENOT
 - La commission bâtiment voirie s'est réunie le 16 janvier pour examiner les devis relatifs aux travaux sur les vestiaires du stade de foot aux Chambons.
La commission propose de retenir les entreprises suivantes :

Nature des travaux	Entreprise	Montant TTC
Electricité	ERELEC	15163.20
Extension WC PMR	MAISONS DEA à Z	11217.21
Plomberie chauffage	SARL CLEMENT MARTIN	4800.36
Plâtrerie peintures	CHEVIGNON	13115.00
Portes extérieures métalliques	GIBASTYL'S	11040.00
Vitrages extérieurs	SOUTRENON	2218.00
Accessibilité extérieure	SAS TPV	4940.28
Mise aux normes assainissement	SAS TPV	16413.60

Stéphane TORRES indique que la commune devrait percevoir 51350 € de subventions diverses.

Le conseil municipal valide les choix de la commission.

Un planning des travaux a été établi et va être notifié aux artisans retenus. Le chantier devrait commencer en février pour finir début mai.

- Robert CLEVENOT indique que les travaux de réalisation du chemin piétonnier de la rue George Sand ont commencé.
- Les agents ont débuté la taille et l'élagage des arbres. Un gros travail a notamment été fait rue de la Croix verchère dans le talus qui n'avait pas été débroussaillé depuis longtemps.
- Ils effectuent aussi de petits travaux sur la voirie qui a du mal à évacuer l'eau en cette période pluvieuse, notamment au bout de la rue des Sarments et aux Grépilles. Ils interviendront également chemin des Chevreuils.
- Stéphane TORRES indique que le cabinet ICA Environnement a commencé l'étude du schéma directeur d'assainissement. Des techniciens sont visibles sur la commune.
- Concernant l'étude de faisabilité mairie, une réunion avec Aabt a eu lieu le 18 janvier dernier. Le cabinet doit rendre une esquisse fin février au plus tard.

• **VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE**

- Emmanuelle DANIERE informe le conseil que l'éclairage de la cour de l'école est en cours de remise en état. La mise en place d'un visiophone est à l'étude.
- Le dossier école numérique pour laquelle une subvention avait été sollicitée auprès de l'éducation nationale a été retenu. La subvention s'élève à 4579.24 €.
- La commission vie sociale se réunira le mercredi 3 mars à 18h30 pour étudier les demandes de subventions en vue du prochain budget.
- La prochaine réunion du CCAS se tiendra le jeudi 11 mars à 18h30.

• **URBANISME: Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- Sophie GOUTTENOIRE informe le conseil que le sujet de la dématérialisation des demandes d'urbanismes et l'instruction des demandes d'autorisation de travaux va être évoqué lors d'une conférence des maires de la communauté de communes.

- Une réunion entre les présidents de Roanne Agglo, de Charlieu Belmont Communauté et des trois intercommunalités du Forez a eu lieu pour évoquer la possibilité de réaliser un SCOT commun. Elle rappelle par ailleurs que le conseil devra délibérer avant le 30 juin prochain pour ou contre le transfert de la compétence PLUi à Charlieu Belmont Communauté.
- La communauté de communes a validé le choix du cabinet REALITES pour la réalisation d'une étude sur l'aire de covoiturage des Trois Moineaux.
- Sophie GOUTTENOIRE présente les autorisations d'urbanisme accordées ce mois.

• **COMMUNICATION**: Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

- Sophie GOUTTENOIRE explique que l'entreprise qui a réalisé les plans de la commune en 2020 propose de les rééditer en nous fournissant un plan numérique destiné au site Internet.
- La Préfecture a sollicité l'avis de la commune sur l'ouverture des commerces le dimanche.
- Martine DESBOIS informe le conseil que le nouveau site Internet de la commune est en ligne depuis quelques heures. L'adresse du site reste la même : vougy42.fr
Monsieur le Maire remercie Martine DESBOIS, Rosalie SIMON et Florence CUCHERAT qui ont alimenté le site.

• **FINANCES**: Adjoint responsable : Stéphane TORRES

- Stéphane TORRES informe la commission des finances des dates retenues pour l'examen des comptes administratifs et la préparation des budgets primitifs (15/02 à 20h, 22/02 à 20h, 08/03 à 20h). Le vote des budgets 2021 se fera le 22/03 à 20h30 lors d'un conseil municipal.

DELIBERATIONS

ETUDE DE FAISABILITE DE LOCAUX COMMERCIAUX - CHOIX DU CABINET D'ETUDE FIGURAL

N° 06/2021

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que deux cabinets d'architectes ont été consultés en vue de réaliser une étude de faisabilité de locaux commerciaux sur le site de la maison Badolle dont la commune s'est rendue acquéreur.

Le cabinet Aabt propose un devis s'élevant à 5040 € TTC et un délai de réalisation portant au milieu d'année 2021. La proposition de FIGURAL s'élève à 4560 € TTC et un délai de réalisation à fin avril.

Compte tenu de ces éléments, après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la proposition de l'entreprise FIGURAL Architectes d'un montant de 4560 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A M. THORAL JULIEN

N° 07/2021

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande de M. THORAL Julien domicilié route de Roanne qui souhaite acquérir une partie de la parcelle de terrain cadastrée C n° 792 appartenant à la commune de VOUGY. Cet espace lui permettrait de manœuvrer en toute sécurité lorsqu'il gare son semi-remorque sur sa propriété au lieu d'empêcher sur la RD 482 comme c'est le cas actuellement.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il serait opportun de conserver un droit de passage sur ce morceau de terrain afin de pouvoir accéder au reste du terrain.

Il indique également que le prix du terrain dans cette zone agricole est de 0.50 € par m².

Les frais de bornage et de notaire seraient à la charge de l'acheteur. M. THORAL s'engage par ailleurs à clôturer le pré et à installer un portail d'accès.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la cession d'environ 800 m² de la parcelle cadastrée C n° 792 route de Roanne à M. Julien THORAL, au prix de 0.50 € le m², sous réserves des conditions indiquées par Monsieur le Maire.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE DE LA COMMUNE

N° 08/2021

Sous-Préfecture de la Loire

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de désigner un correspondant défense de la commune. Ce dernier constitue au sein de chaque commune un relais d'information sur les questions de défense auprès du conseil municipal et de ses concitoyens.

Après délibération, le conseil municipal désigne à l'unanimité Sophie GOUTTENOIRE comme correspondant défense de la commune de VOUGY.

DENONCIATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS AVEC LA SAFER POUR LA PERIODE RESTANT A COURIR SOIT DU 1/1/2021 AU 31/12/2023

N° 09/2021

Sous-Préfecture de la Loire

Monsieur le Maire demande à Monsieur Alain COUTAUDIER de quitter la salle pendant les débats.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les terrains cadastrés D532, D 587 et D 588 d'une surface totale de 6ha30a sont actuellement exploités par le GAEC COUTAUDIER par le biais d'une convention de mise à disposition signée par la commune et la SAFER. Afin de simplifier la gestion administrative, Monsieur le Maire propose de dénoncer cette convention avec la SAFER et de reprendre la gestion des terrains en direct.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de dénoncer la convention de mise à disposition de terrains signée avec la SAFER pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2023 et ce à compter du 01/01/2021, comme entendu avec la SAFER.

CONVENTION D'USAGE TEMPORAIRE ENTRE LA COMMUNE DE VOUGY ET L'EURL COUTAUDIER - ANNEE 2021

N° 10/2021

Sous-Préfecture de la Loire

Monsieur le Maire demande à Monsieur Alain COUTAUDIER de quitter la salle pendant les débats.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de louer pour l'année 2021 à l'EURL COUTAUDIER, des terrains situés à Aiguilly, cadastrés D 532, D 587 et D 588, d'une surface totale de 6ha30a00ca.

L'indemnité d'occupation est fixée à 504 € payable en décembre 2021.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'usage temporaire entre la commune de Vougy et l'EURL COUTAUDIER, telle que présentée par Monsieur le Maire, et l'autorise à signer la convention.

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2021

N° 11/2021

Sous-Préfecture de la Loire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dépenses d'investissement à réaliser en ce début d'année 2021 mais qui ne seront budgétées qu'une fois le budget primitif 2021 approuvé :

- Article 2315-610 Signalisation pour 1200 €
- Article 2158-230 Acquisition autres matériel pour 300 €
- Article 21568 Acquisition matériel incendie pour 300 €

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à payer les dépenses d'investissement ci-dessus énumérées, dépenses qui seront inscrites à budget primitif de la commune 2021 pour les montants suivants :

- Article 2315-610 Signalisation pour 1200 €
- Article 2158-230 Acquisition autres matériel pour 300 €
- Article 21568 Acquisition matériel incendie pour 300 €

QUESTIONS DIVERSES

- Sophie GOUTTENOIRE explique qu'elle rédige régulièrement de petits articles de presse qui mettent en valeur les travaux en cours sur la commune. Ces articles sont très appréciés de tous. Un débat s'engage sur ce qu'on a le droit de faire figurer sur le site Internet sans que cela ne soit considéré comme de la publicité. Un approfondissement du point de vue juridique sera fait.

- Catherine DESSEIGNE signale qu'un tuyau qui arrive des terrains du Toit Familial à la Vavre et qui traverse la voie pour se jeter dans le fossé est bouché. Il semble qu'une racine l'obstrue. Les agents iront voir. Le même problème se poserait plus loin vers la maison DEBORD.

- Anne-Sophie CHERVAZ donne le compte rendu de la réunion du conseil communautaire qui a débattu de la digue du Bezo, de la compétence mobilités. Raymond VITURAT demande s'il a été question de la voie verte. Anne-Sophie CHERVAZ répond que le projet est régulièrement évoqué mais que le projet phare du mandat est la piscine. Un débat s'instaure sur la question de cette piscine qui va plomber le budget de la communauté. Sophie GOUTTENOIRE pense que le projet de centre aqua ludique pourrait répondre à la demande. Mais il s'avère que c'est l'obligation du savoir nager donnée par l'Education Nationale qui oblige Charlieu Belmont Communauté à investir dans un nouveau bassin, la piscine de Roanne ne pouvant pas accueillir tous les élèves du Nord du Département. Martine DESBOIS explique qu'un gros travail a été mené pour élaborer un projet qui certes, reste cher, mais qui est loin d'être démesuré.

- Christophe BOUSSAND a lu dans la presse que les responsables de la commission des déchets ménagers de Charlieu Belmont Communauté ont visité une installation de traitement des déchets ménagers en Espagne. Il reste très sceptique sur le devenir des produits issus du traitement. Certains conseillers évoquent aussi la pollution induite par ses usines.

- Raymond VITURAT demande si on a des informations nouvelles concernant la venue d'un médecin à VOUGY. Il n'en est rien.

- Albin COELHO demande si Mme JACQUET qui n'a pas eu gain de cause au Tribunal Administratif dans le litige qui l'opposait à la commune, a payé sa dette. Pour l'instant, nous n'avons pas reçu la notification officielle du TA. Par ailleurs, le délai de recours est de 2 mois.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h15.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :	
Bernard MOULIN	
Robert CLEVENOT	
Emmanuelle DANIERE	
Stéphane TORRES	
Sophie GOUTTENOIRE	
Rosalie SIMON	
Raymond VITURAT	
DESBOIS Martine	
Albin COELHO	
Catherine DESSEIGNE	
Christophe BOUSSAND	
Alain COUTAUDIER	
Yannick DELANGLE	
Anne-Sophie CHERVAZ	
Delphine MONTET	

